

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01471

Numéro SIREN : 491 364 923

Nom ou dénomination : A.G.M.

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2019 sous le numéro de dépôt 11665

Copie Conforme
Le représentant légal

AGM
Comptes annuels
au 31 décembre 2018

Désignation de l'entreprise EURL AGM Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 105 BLD FELIX TURI 13730 SAINT VICTORET

Numéro SIRET * 4 9 1 3 6 4 9 2 3 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000	8 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		800	800
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		43 207	30 094
	Report à nouveau	134			(6 170)
	Résultat de l'exercice	136		1 662	19 283
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		53 669	52 007
	Provisions pour risques et charges Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		140	7 184
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		13 197	33 509
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		15 168	8 877
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		28 505	49 569
Total général (I + II + III)		180		82 174	101 576
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302, 303
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AGM

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

Exercice N-1 clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210						
	Production vendue	biens			215		214						
		services *			217		218	268 648	296 767				
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	(11 000)	1 500				
	Production immobilisée *						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226		11 800				
	Autres produits						230	64	3				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	257 712	310 070				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	1 150					
	Variation de stock (marchandises) *						236	(1 150)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	50 934	127 837				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	5 711	414				
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier 6 100 - immobilier)				242	92 813	88 886				
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	948	)	244	5 884	4 679			
	Rémunérations du personnel *						250	67 596	46 357				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	31 217	19 621				
	Dotations aux amortissements *						254	213	253				
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	21	6			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260							
	Total des charges d'exploitation (II)							264	254 389	288 054			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	3 323	22 016				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280						
	Produits exceptionnels						290						
	Charges financières						294	1 653	2 477				
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300	280	62			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348							
Impôts sur les bénéfices *							306	(272)	194				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	1 662	19 283				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	1 662	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles *						322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	(272)					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
	Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44, undecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
Divers* ZFA (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655								2 660	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	990			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	990			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)										Désignation de l'entreprise : EURL AGM										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	2 228	412		414		416	2 228		2 228										
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 730	442		444		446	4 730		4 730										
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	11 823	462		464		466	11 823		11 823										
	Autres immobilisations corporelles	470	1 516	472		474		476	1 516		1 516										
Immobilisations financières		480	102	482		484		486	102		102										
TOTAL		490	20 399	492		494		496	20 399		20 399										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	2 228	502		504		506	2 228												
	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 730	532		534		536	4 730												
	Installations générales, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	11 755	552	68	554		556	11 823												
Autres immobilisations corporelles	560	1 178	562	145	564		566	1 323													
TOTAL		570	19 891	572	213	574		576	20 104												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5																
	6	7	8	9	10																
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591															
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AGM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	990
Total des déficits restant à reporter	870	990

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

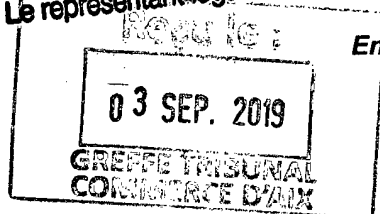
IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	6 128				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	10 064				
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374	23 167				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	24 085				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Conforme

Le représentant légal



A.G.M.

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : 105 boulevard Félix Turi
13730 SAINT VICTORET

R.C.S. AIX EN PROVENCE B 491 364 923
CHRONO 2006 B 1471

I – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ASSOCIE UNIQUE AU 30 JUIN 2019 POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.662 euros au poste « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution par la société au cours des trois derniers exercices.

II – CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE AU 30 JUIN 2019

La Gérance